Ville de Vimy

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Pas-de-Calais

Projet pédagogique
Plan Mercredi

Accueil des enfants de 3 à 11 ans

CONSTRUIRE ENSEMBLE DES MERCREDIS
ÉDUCATIFS, LUDIQUES ET CITOYENS



- Épanouissement de l'enfant
- Découverte et apprentissages
- Créativité et expression
- Vivre ensemble et citoyenneté
- Plaisir et bien-être

ORGANISATEUR :

Service enfance

Mairie de VIMY

Rue Rouget de L'Isle

62580 VIMY

Tél : 03 21 07 72 93

LIEU D'ACCUEIL :

Espace Nelson Mandela / 8 rue Voltaire

Noms et Prénoms des responsables de la structure :

FARINE VINCENT : directeur du pôle petite enfance/ enfance/ jeunesse

SIX BENOIT : directeur de l'accueil de loisirs des mercredis

DELSAUX STEPHANIE : Cheffe du service enfance, Référente PEDT

SOMMAIRE

I / PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE SON ENVIRONNEMENT

1/ Présentation de la commune

2/ Contexte

3/ Présentation des locaux, de l'identité éducative du territoire, de l'équipe et des modalités

II / PRESENTATION DES PROJETS

1/ Définitions

2/ Rappels PEDT

3/ Projet « Plan Mercredi »
- Définition
- But et objectifs du « plan Mercredi »
- Charte de qualité du « plan Mercredi »

III / PROJET PEDAGOGIQUE (3-11 ANS)

1/ Les objectifs :
- Mettre en place un cadre d'accueil structurant et sécurisant pour l'enfant : accompagner les enfants dans leurs apprentissages
- Aider l'enfant à se responsabiliser et à devenir autonome, développer la confiance et l'estime de soi.
- Aider l'enfant à vivre avec les autres, contribuer au vivre ensemble : développer l'action et l'expression corporelle par l'activité physique et sportive.

2/ Les moyens
- Le cadre d'accueil et l'apprentissage des enfants.
- La responsabilisation, l'autonomie, la confiance et l'estime de soi.
- La socialisation et l'apprentissage d'habiletés par le sport.

3/ Évaluation
- Évaluation qualitative.
- Évaluation quantitative.
- Évaluation plan mercredi et PEDT

4/ Conclusion



INTRODUCTION :

Dans le cadre de la mise en place du plan mercredi, la commune de Vimy souhaite proposer aux enfants un accueil éducatif de qualité, favorisant leur épanouissement, leur autonomie et leur ouverture sur le monde.

Ce projet pédagogique s'inscrit dans une volonté de construire, sur les temps périscolaires du mercredi, une continuité éducative entre les familles, les écoles, les structures municipales et les différents acteurs du territoire.

Il vise à proposer aux enfants des temps de loisirs éducatifs, ludiques et accessibles à tous, dans un environnement sécurisant et bienveillant.

La commune de Vimy, riche de son patrimoine historique, culturel et associatif, constitue un territoire propice à la mise en place d'activités variées.

Le mercredi doit être avant tout un temps de détente et de loisirs au cours duquel chaque enfant peut expérimenter, créer, découvrir, jouer, s'exprimer.

Les activités seront organisées en fonction de l'âge, des besoins et des envies des enfants en encourageant la participation active et la prise d'initiative. Elles seront le plus possible en adéquation avec les projets d'écoles et doivent répondre à l'accès à la culture et au sport.

Les valeurs portées par la commune et l'équipe d'animation sont le respect, la bienveillance, la solidarité, l'inclusion, la citoyenneté et la santé.

I / PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE SON ENVIRONNEMENT.

1/ Présentation de la commune

Vimy est une commune de 4270 habitants, située en dans le Pas de Calais entre Arras et Lens. Elle présente des atouts attractifs grâce à sa situation géographique, ses services, le tissu associatif, ses commerces locaux, son riche passé historique et le mémorial canadien.

2/ Contexte

Depuis plusieurs années, la commune de Vimy s'est fortement engagée dans la politique petite enfance / enfance / jeunesse, considérée comme un axe essentiel à l'éducation.
La municipalité actuelle a renouvelé son implication dans ce domaine comme l'une des priorités du son programme et a franchi aujourd'hui une nouvelle étape en proposant un PEDT construit et partagé avec l'ensemble des acteurs.

3/ Présentation des locaux, de l'identité éducative du territoire, de l'équipe et des modalités.

Au rez de chaussée se situe **:**

- Une salle d'activité dédiée aux activités sportives dans laquelle se situe une pièce dans laquelle est mis à disposition le matériel sportif, et un mur d'escalade.

- Une salle pour les enfants âgés de 3 et 4 ans,
- Une salle de réunion mais utilisable pour des activités
- Le CAJ avec des ordinateurs que l'on peut utiliser.

Nous disposons également de sanitaires adaptés à la fois aux maternels, aux élémentaires ainsi que des sanitaires pour les adultes et P.M.R.

- Nous avons un jardin d'environ 300 m2 semé de pelouse dans sa presque totalité mais aussi d'un terrain de pétanque.
- D'un bureau fermé,
- D'un local de rangement pour le matériel éducatif mais aussi pour stocker les goûters

A l'étage :

- Nous avons une salle de danse qui est utilisé pour les activités d'expressions et la sieste des TPS/PS
- De deux salles pour les enfants de CP jusqu'au CM2
- Une salle pour les enfants de MS / GS
- Il y a également des sanitaires et aussi pour les adultes et personnes à mobilités réduites.

Durant la période des mercredis, la mise en place de mutualisation des bâtiments municipaux va nous permettre également d'utiliser la salle de motricité de l'école Kergomard, les deux salles périscolaires du restaurant scolaire, les cours des deux écoles, Jean Macé et Kergomard.

Le restaurant scolaire « Les Castors gourmands » se situe dans la cour de l'école Jean Macé, les repas sont livrés le matin par la société API qui garantit la liaison froide et les repas sont réchauffés sur place.

Vimy possède un patrimoine historique et mémoriel particulièrement riche, auquel s'ajoutent des équipements culturels, sportifs, éducatifs et associatifs pouvant être mobilisés dans le cadre d'une politique éducative territoriale.

L'accueil de loisirs peut aussi s'appuyer sur :

- Les établissements et services municipaux
- La structure d'accueil de la petite enfance
- Les écoles
- La médiathèque
- Les équipements sportifs
- L'école de musique
- Les salles et espaces municipaux
- Le tissu associatif
- Les acteurs culturels
- Le patrimoine historique de la commune
- Les espaces naturels
- Les acteurs économiques locaux
- L'Ehpad Jacques Cartier
- Les habitants et les familles eux-mêmes.

L’équipe d’animation :

Les animateurs travaillent à l’année au sein du centre d’accueil périscolaire, de la restauration scolaire et de l’accueil de loisirs des mercredis depuis la rentrée 2026.

PRÉNOM / NOM	DIPLÔME / QUALIFICATION	FONCTION / RÔLE
Nell CORNUEL	🎓 BAFA	👩‍🏫 Animatrice
Nathalie FRAISSE	🎓 BAFA 🩹 PSC1	👩‍🏫 Animatrice ⭐ Référente TPS/PS – MS/GS
Eliot DE WEWEIRE	🎓 BAFA 🩹 PSC1	👨‍🏫 Animateur
Noah GAYOT	🎓 BAFA 🩹 PSC1	👨‍🏫 Animateur
Noémie TAL	🎓 BAFA 🩹 PSC1	👩‍🏫 Animatrice
Abou FOFANA	🎓 BAFA	👨‍🏫 Animateur
Julian VERQUIN	⬜ Non diplômé	👨‍🏫 Animateur
Axel SION	🎓 BAFA 🩹 PSC1	👨‍🏫 Animateur
Eva CLAUS	🤝 Service civique	🌱 Volontaire en service civique
Julia DRUON	🤝 Service civique	🌱 Volontaire en service civique

La journée type des mercredis :

HORAIRES	INTITULÉ	CADRE / SOUPLESSE	PLACE DE L'ENFANT / PLACE DE L'ANIMATEUR
7H30 – 9H	**Accueil animé**	Échelonné	👧 **PLACE DE L'ENFANT** 👧 Choix de l'activité 📚 Espace détente / lecture 👪 Accueil des familles 👮 **PLACE DE L'ANIMATEUR** 👮 Préparer et animer des activités avec les enfants 🎯 Laisser le choix 🤝 Accueillir les familles
9H – 9H15	**Accueil / Danses**	Ajustable	👧 **PLACE DE L'ENFANT** 💃 Choix de danser avec l'équipe d'animation pour un accueil dynamique 👮 **PLACE DE L'ANIMATEUR** 👮 Accueillir les enfants 💃 Danser avec les enfants 🛡️ Sécuriser si en extérieur 👥 Assurer la bonne répartition des rôles
9H15 – 9H45	**Installation dans les salles**	Ajustable selon les activités	👧 **PLACE DE L'ENFANT** 🚻 Passage aux toilettes si besoin 🏠 Trouver sa place dans la salle 🎲 Petits jeux libres en autonomie ou avec les animateurs 🧹 Rangement 📝 Inscriptions si activités au choix 👮 **PLACE DE L'ANIMATEUR** 🛡️ Assurer la sécurité des passages aux toilettes 👥 Vérifier les effectifs 🎲 Participer aux petits jeux 🧹 Vérifier le rangement réalisé par les enfants
9H45 – 11H30	**Activités**	Ajustable selon les tranches d'âge	👧 **PLACE DE L'ENFANT** 🎨 Participer à l'activité 😊 S'amuser / prendre plaisir ⭐ Possibilité de mener une activité ou d'avoir un rôle 🧹 Ranger si besoin 👮 **PLACE DE L'ANIMATEUR** 👮 Animer / participer 🛡️ Assurer la sécurité des activités ou sorties 👂 Être à l'écoute des enfants qui ne souhaitent pas participer 🔄 S'adapter, changer ou moduler si besoin 🧹 Ranger avec les enfants
11H30 – 11H45	**Transition vers le repas**	Ajustable	👧 **PLACE DE L'ENFANT** 🚻 Passage aux toilettes 🚶 Départ pour le repas à pied 👮 **PLACE DE L'ANIMATEUR** 🛡️ Organiser et sécuriser les passages aux toilettes 🎵 Animer et sécuriser le déplacement à pied (chants, jeux de piste…)
12H – 13H30	**Repas et retour de la restauration** **🚻 Toilettes / lavage des mains**	Ajustable selon le repas	👧 **PLACE DE L'ENFANT** 🪑 Choix de sa place 🤝 Manger avec respect et entraide 🍽️ Se servir seul dans le respect du partage 💬 Discuter / échanger 🧹 Aider au service, débarrassage et rangement des chaises 👮 **PLACE DE L'ANIMATEUR** 👮 Accompagner les enfants dans un cadre agréable 🤝 Aider le personnel de restauration 💬 Écouter, discuter et échanger 💡 Sensibiliser éventuellement à l'activité de l'après-midi

13H30 – 14H30 (15H30 pour la sieste)	**Temps calme / sieste**	Ajustable selon le planning et la fatigue des enfants	👧 **PLACE DE L'ENFANT** 😴 Repos / sieste possible pour tous 📖 Jeux calmes / lecture / choix libre 📝 Inscriptions à l'activité de l'après-midi si au choix 👩‍🏫 **PLACE DE L'ANIMATEUR** 😴 Organiser le temps de repos (sieste et jeux) 📖 Privilégier les jeux calmes au choix des enfants ☕ Gérer les temps de pause
14H30 – 16H30	**Activités**	Ajustable selon les activités et les déplacements	👧 **PLACE DE L'ENFANT** 🎨 Participer à l'activité 😊 S'amuser / prendre plaisir ⭐ Possibilité de mener une activité ou d'avoir un rôle 🧹 Ranger si besoin 👩‍🏫 **PLACE DE L'ANIMATEUR** 👩‍🏫 Animer / participer 🦺 Assurer la sécurité des activités ou sorties 👂 Être à l'écoute des enfants qui ne souhaitent pas participer 🔄 S'adapter, changer ou moduler si besoin 🧹 Ranger avec les enfants
16H30 – 17H	**Goûter + échanges**	⏱️ Temps le plus stable possible pour préserver un temps d'échange	👧 **PLACE DE L'ENFANT** 🍎 Participer à la distribution / au partage 👨‍🍳 Participer parfois à l'élaboration 😊 Plaisir du goûter 💬 Bilan de la journée 👩‍🏫 **PLACE DE L'ANIMATEUR** 📍 Varier les lieux de goûter 🤝 Assurer convivialité et partage ⭐ Responsabiliser les enfants 💬 Animer le bilan de journée
17H – 18H30	**Accueil animé**	Échelonné	👧 **PLACE DE L'ENFANT** 🎲 Choix de l'activité 📚 Espace détente / lecture 🤝 Échanges avec les autres 👩‍🏫 **PLACE DE L'ANIMATEUR** 👩‍🏫 Préparer et animer des activités avec les enfants 🎯 Laisser le choix 👨‍👩‍👧 Accueillir les familles 💬 Faire un bilan par groupe si nécessaire

Inscriptions :

Les inscriptions sont réalisées et enregistrées auprès de Mme Decroix à l'espace Nelson Mandela à la session sur décision communale. Les parents devront fournir les différentes pièces administratives nécessaires à l'admission de leurs enfants.

Les enfants peuvent être inscrits à la journée, à la demi-journée (matin ou après-midi), et une fois toutes les 2 semaines pour les parents séparés ou divorcés avec un justificatif.

Si une sortie à la journée est organisée, les familles pourront régler le complément pour les enfants inscrits à la demi- journée.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial et répartis-en 3 catégories

Inclusion et égalité d'accès :

- ***« L'enfant porteur de handicap a le droit de bénéficier de soins spéciaux ainsi que d'une éducation et d'une formation appropriées pour lui permettre de mener une vie pleine et décente, dans la dignité, et pour parvenir au degré d'autonomie et d'intégration sociale le plus élevé possible »***
  - Article 23-Convention internationale des droits de l'enfants

- **Un espace privilégié pour le « vivre ensemble ».**

- Les accueils collectifs de mineurs sont des espaces privilégiés du vivre ensemble et de la mixité. Ils ont vocation à accueillir tous les mineurs, en situation de handicap ou non, pour pratiquer des activités de loisirs éducatifs.
- A travers l'expérience de la vie collective, ces activités leur permettent de se confronter à l'autre, d'apprendre à vivre en société et de se construire en tant que citoyen. Ces accueils offrent aux mineurs en situation de handicap la possibilité de se retrouver dans un environnement différent de celui de leur famille, de la structure médicale, médico-sociale ou scolaire.

  L'équipe pédagogique se réunira dans le cadre des enfants en situation de handicap pour essayer d'adapter les activités. Des rencontres avec les familles seront organisées pour le suivi éducatif et travailler ensemble pour le bien-être de l'enfant.

  L'accueil sera mis en place en fonction des moyens accordés par la municipalité

  La commune de Vimy a signé une convention avec l'association « gamins exceptionnels » pour accompagner l'équipe et les familles à trouver les meilleures adaptations.

EFFECTIFS (septembre à octobre) et déclinaison par tranche d'âge :

Groupe d'âge / niveau	Matin	Après-midi
• TPS / PS	7	6
• MS / GS	17	14
• CP / CE1	20	17
• CE2 / CM1 / CM2	12	10
TOTAL	**56**	**47**

👧👦 56	☀️ 47	📚 4
enfants le matin	enfants l'après-midi	groupes d'âge

Public	Besoins / objectifs	Activités privilégiées
3–4 ans • TPS/PS	Sécurité affective, repères, motricité, manipulation, langage, repos.	Jeux sensoriels • motricité • histoires • musique • jeux libres
4–6 ans • MS/GS	Autonomie, imagination, expression, coopération, expérimentation.	Arts • contes • cuisine • nature • jeux collectifs • musique
6–8 ans • CP/CE1	Autonomie, coopération, découverte, expérimentation, créativité.	Sports • sciences • arts • environnement • projets collectifs
8–11 ans • CE2/CM1/CM2	Initiative, responsabilisation, citoyenneté, expression, projets.	Débats • médias • sports • projets citoyens • territoire • intergénérationnel

II / PRESENTATION DES PROJETS

1/ Définitions

Le Projet Pédagogique est un document détaillant le fonctionnement d'un accueil de loisirs pendant les temps périscolaires.
Il découle d'un autre document, plus général : le Projet Educatif de Territoire (PEDT) qui est le moyen de coordonner et d'animer l'ensemble des acteurs éducatifs d'un territoire déterminé.

Il doit permettre l'amélioration des conditions d'accueil des enfants, la recherche du meilleur partenariat possible (convention) et la bonne mise en œuvre des projets et des actions, dans le respect des rôles et des compétences de chacun. Il est surtout conçu dans l'intérêt de l'enfant.

Alors que ce dernier exprime les grandes lignes éducatives liées à l'ensemble des accueils, le Projet Pédagogique décrit en détail une journée type d'accueil.
Le temps périscolaire est un temps singulier dans la vie d'un enfant régi par les règles de la collectivité. Ce projet pédagogique exposera donc les objectifs pédagogiques liés à ce temps de vie et découlant de la volonté éducative annoncée dans le PEDT. Il présentera les moyens nécessaires à leur mise en œuvre mais aussi précisera la méthode d'évaluation des actions entreprises.

Il est évolutif et correspond aux objectifs fixés par le Maire, par l'Adjointe à l'éducation / enfance / jeunesse, par les élus, par l'équipe enseignante, par les parents d'élèves et par le service enfance. Le PEDT donne les orientations et les choix stratégiques et politiques de la collectivité. Il donne un cadre au projet pédagogique. Ce dernier est donc le prolongement du PEDT.

Chaque agent, chaque intervenant, devra se sentir impliqué dans les engagements pris dans le présent projet. Il est aussi une réponse aux questions que l'on peut se poser, une colonne vertébrale et le fil conducteur des actions éducatives des activités périscolaires.

2/ Rappels du projet éducatif de la commune et du PEDT :

Les ACM, des lieux pour grandir

L'animation en ACM véhicule des valeurs développés par l'éducation populaire. Elle favorise une pédagogie interactive où les individus sont les acteurs de leur propre formation.

Les équipes d'animation de la commune de Vimy valoriseront de par leurs actions, l'apprentissage de l'initiative, de la prise de responsabilité, de l'autonomie ou encore de la solidarité et du respect.

Les ACM sont des lieux d'apprentissage de la vie collective, de la solidarité et de l'autonomie. L'accompagnement des enfants et des jeunes prend en compte chacun d'entre eux en tant que personne en construction dans le respect des différences.

Les ACM ont un rôle important à jouer pour l'enfance et la jeunesse car ceux sont des lieux d'éveil et d'expérimentation propice à l'apprentissage et à la citoyenneté. Il s'agit de former les citoyens de demain, inculquer des valeurs à la jeunesse d'aujourd'hui s'est aussi former le monde de demain.

Le projet éducatif permet...

Aux familles de mieux connaître les visées éducatives de l'organisateur à qui elles confient leurs enfants et de confronter ces objectifs à leurs propres valeurs ou attentes éducatives

Aux équipes pédagogiques de connaître les priorités de l'organisateur et d'élaborer les projets pédagogiques de leurs structures aux institutions de repérer les intentions éducatives des organisateurs, la cohérence des valeurs et la conformité du projet.

Les orientations éducatives de la ville de VIMY

Favoriser la transversalité entre les différents acteurs éducatifs agissant au sein de la Commune afin de contribuer au développement serein du petit enfant, de l'enfant, de l'adolescent, du futur adulte et de l'adulte.	Favoriser l'épanouissement des enfants, adolescents en respectant leur rythme et en les rendant acteurs de leurs apprentissages.	Eduquer à la santé, citoyenneté, responsabilité, autonomie… (Finalités définies par comité, évolutives selon problématique et thématique développée).	Développement de l'axe parentalité/santé et accompagnement du futur adulte et de l'adulte.
Structurer le partenariat éducatif	Favoriser la réussite scolaire	Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble Intra – Intergénérationnel l'écoute, le partage et la tolérance	Favoriser le dialogue et la communication entre les professionnels et les parents
Favoriser la démarche de projet	Soutenir la promotion d'activités de loisirs périscolaires, extrascolaires de qualité	Favoriser l'intégration et l'accompagnement porteurs de handicap	Accompagnement futur adulte au travers différents dispositifs (sac à dos…), à l'insertion professionnelle au travers la formation, à l'animation, la proposition de stage scolaire
Prendre en compte les problématiques existantes	Permettre une meilleure articulation entre les différents temps vie de jeune	Favoriser la participation de l'enfant, du jeune, des parents dans la vie communale (associations, manifestations)	Favoriser le rapprochement parents/enfants au travers différentes pratiques de loisirs
Accompagnement des parents/enfants dans les diverses structures communales en favorisant les passerelles entre les différents acteurs et services	Favoriser la diversité des modes d'apprentissages et permettre l'élargissement de l'horizon culturel, sportif et éducatif		Aider les jeunes porteurs de projets

Les principes généraux :

Le projet éducatif de la commune vise la cohérence de l'action publique sur l'ensemble du parcours éducatif du jeune, depuis la petite enfance jusqu'au futur adulte.
Il concourt à la mise en œuvre d'une continuité éducative sur le territoire, en organisant les complémentarités, les coopérations et le partenariat (en interne avec les différents services, en externe avec les intervenants).
Il s'inscrit dans une démarche qui articule les interventions des différents acteurs éducatifs en veillant à la cohérence des objectifs et des dispositifs mis en œuvre.
Il permet aux générations successives d'enfants habitant sur le territoire d'être des acteurs dans l'espace social et de construire leur identité.

Les principes complémentaires pour construire un système d'action publique différent s'appuyant sur le territoire :

- La cohérence éducative : mission partagée
- La parentalité : reconnaître la place des parents dans le parcours éducatif de l'enfant
- L'universalité : tous les enfants et les jeunes sont concernés par les actions
- L'intergénérationnel : échanger et construire des actions et des projets entre les différentes générations
- L'équité
- La mixité
- L'accessibilité
- Le respect du principe de laïcité qui garantit la liberté de conscience, la séparation de l'État et des religions, ainsi que l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction de croyance
- La qualité : assurer la sécurité morale, affective et physique des enfants et optimiser les apprentissages

Appréhender l'éducation de manière globale engendre l'implication d'une pluralité d'acteurs (familles, écoles, associations, services communaux, …) et concerne de larges domaines (sport, culture, découverte, sciences, …).

Cette action partenariale repose sur plusieurs principes :

La mutualisation des espaces et moyens afin de faire évoluer et d'optimiser les ressources existantes.
Conceptualiser l'implication des acteurs afin d'enrichir la dynamique du projet.
Optimiser la circulation de l'information afin que chacun puisse avoir connaissance des actions éducatives proposées sur le territoire.
Rendre accessible à tous un espace commun d'information et d'échange.

3/ Projet « Plan Mercredi »

- **Définition**

« Le Plan mercredi crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Il permet de proposer, depuis la rentrée 2026, des activités de grande qualité le mercredi.

Le label Plan mercredi ouvre ainsi une nouvelle étape dans l'offre périscolaire en garantissant aux familles la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels.

Le Plan mercredi fédère tous les acteurs, ils vont joindre leurs énergies pour proposer aux enfants une offre périscolaire riche et diversifiée. Sport, culture, nature, activités manuelles et numériques contribueront à leur épanouissement.

- **But et objectifs du « plan Mercredi »**

Le but du « plan Mercredi » est de consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement. Afin de développer le savoir-vivre ensemble, de faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux et permettre l'accès de tous aux activités éducatives, sportives, artistiques et culturelles.

Les objectifs :
La démarche du Plan mercredi consiste à s'appuyer, au regard de la dynamique lancée, sur la prise en compte des besoins de l'enfant, sur les acquis du projet éducatif de territoire (PEDT), notamment en matière de démocratisation des activités sportives et culturelles, de leur complémentarité avec le temps scolaire et d'ancrage sur le territoire, sur ses acteurs et sur ses ressources.
Le Plan mercredi est un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir aux enfants des activités de grande qualité le mercredi.
Il permet de dépasser le débat sur les rythmes scolaires, en articulant les temps de l'enfant (scolaire et périscolaire) sur les territoires.
Il est « inclusif » en ce qu'il vise à l'intégration maximale des enfants en situation de handicap.

- **Charte de qualité du « plan Mercredi »**

La commune assure la mise en place et la bonne coordination du Plan Mercredi (Mise en place d'un Comité de Pilotage).
La collectivité est accompagnée par les services de l'Etat pour élaborer son PEDT labellisé Plan Mercredi, établi sur la base d'une charte de qualité.

Les axes de la charte du plan Mercredi :

① LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA COHÉRENCE ÉDUCATIVES

- Assurer une continuité entre les temps scolaire, périscolaire et familial.
- Harmoniser les pratiques avec les projets des écoles et favoriser les échanges entre équipes.
- Partager des valeurs, des repères et des règles éducatives cohérents.
- Prolonger ou valoriser les apprentissages scolaires à travers des activités ludiques et adaptées.
- Associer les familles à la vie de l'accueil et renforcer la coéducation.

② L'ACCUEIL DE TOUS LES PUBLICS

- Garantir l'accès aux activités à tous les enfants et à toutes les familles.
- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers.
- Adapter les activités, les espaces, les consignes et l'accompagnement aux besoins de chacun.
- Promouvoir la mixité sociale, l'égalité, la non-discrimination et le respect de chacun.
- Mettre en œuvre une tarification accessible selon le quotient familial et respecter le principe de laïcité.

③ L'ANCRAGE ET LA DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

- Faire découvrir aux enfants les ressources, les lieux et les acteurs de leur commune.
- Développer les partenariats avec les associations locales : musique, hockey, judo, association de parents d'élèves…
- Renforcer les liens avec le CCAS et l'EHPAD Jacques Cartier autour de projets intergénérationnels.
- Favoriser la participation des enfants aux événements communaux et à leur préparation.
- Valoriser le patrimoine, la mémoire, la culture, le sport et la vie locale.

④ DES ACTIVITÉS DE QUALITÉ ADAPTÉES AUX BESOINS DE L'ENFANT

- Proposer des activités variées, éducatives, ludiques et de qualité.
- Adapter les propositions aux caractéristiques des 4 groupes d'âge : TPS/PS, MS/GS, CP/CE1 et CE2/CM1/CM2.
- Respecter le rythme, la fatigue, les envies et les capacités de chaque enfant.
- Alterner temps d'activités, de détente, de jeux libres, de repas et de repos.
- Favoriser l'autonomie, la créativité, l'expression, la coopération et la participation des enfants.

III / PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE (3-11 ANS)

Le pôle périscolaire se doit d'avoir des objectifs clairement déterminés afin de donner un sens au projet. Ils doivent être en accord avec ceux du PEDT et respecter la charte de qualité du « Plan Mercredi », pour respecter une homogénéité d'engagement.

1/ Les objectifs

- **Mettre en place un cadre d'accueil structurant et sécurisant pour l'enfant :**
-

- Assurer sa sécurité physique, morale et affective.
- accompagner les enfants dans leurs apprentissages
- Lui permettre d'évoluer, de découvrir et de progresser en toute confiance.
- Être à l'écoute des familles et leur assurer un accueil convivial.

- **Aider l'enfant à se responsabiliser et à devenir autonome, développer la confiance et l'estime de soi**

- Gérer ses affaires personnelles et le matériel qu'il utilise.
- Gérer sa vie quotidienne. (ex : passage aux toilettes, savoir faire ses lacets)
- Se repérer dans le temps et l'espace.
- Participer à l'entraide et aux tâches quotidiennes (rangement, installation, distribution du goûter, débarrassage …)

- **Aider l'enfant à vivre avec les autres, contribuer au vivre ensemble :**
- Participer à l'élaboration des règles de vie et les respecter.
- Apprendre à communiquer avec les autres.`
- Développer l'action et l'expression corporelle par l'activité physique et sportive.
- Proposer des jeux, des activités et donner son avis.
- Apprendre de nouvelles habiletés motrices et améliorer ses acquis à travers des jeux sportifs.

2/ Les valeurs attendues et les moyens mis en place

a) Le cadre d'accueil et à l'apprentissage des enfants.

- Animateurs disponibles et à l'écoute de l'enfant, de ses besoins, de ses spécificités, de ses difficultés ou potentiels : respect du taux d'encadrement, actifs et acteurs des temps d'accueil, adaptation des activités et communication au sein de l'équipe.

- Suivi de procédures claires, écrites et communes : règlement intérieur, guide de l'animateur, PEDT, projet pédagogique, PAI et compte-rendu de réunions d'équipes.

- Premiers soins en cas de blessures bénignes ou appel aux secours en cas de blessures plus importantes : Formations et remises à niveaux en PSC1, utilisation et mise à jour du carnet de soins, utilisation et gestion du petit matériel de soins (pharmacie).

- Vérification de la sécurité des locaux et de l'adaptabilité des installations et des services proposés : bon sens préconisé, communication entre services, avis demandé à la commission sécurité en cas de doute.

- Surveillance efficace tout en préservant le lien avec l'enfant : répartition homogène des animateurs

- Transmission de tout incident ou toute inquiétude sur un enfant à la connaissance du directeur : cahiers de suivi et d'infirmerie complétés par les équipes et rapport aux responsables et élus si besoin, communication aux parents concernés.

- Transmission d'informations, communication et partenariat entre les différents acteurs : temps d'échanges et d'information avec les intervenants, vacataires, l'équipe enseignante et les partenaires.

- Gestion organisée et rigoureuse des inscriptions avec des temps de transition et des départs avec une vérification, transmission des effectifs, sensibilisation des parents au respect des horaires.

- Respect des règles d'hygiène et de sécurité relatives à l'accueil collectif : la tenue vestimentaire, les procédures de travail, l'exercice d'évacuation incendie et la PPMS.

- Formation des équipes et accompagnement du personnel remplaçant : guide d'accueil et fiches de suivi pour les remplaçants, plan de formation des agents.

- Importance accordée à la qualité de l'accueil : attitude, langage et disponibilité.

- Faciliter les rencontres et échanges entre parents et animateurs sur la situation de leur enfant : numéro de téléphone transmis aux familles, animateurs disponibles pour échanger lors des temps d'accueil.

- Favoriser l'unité de l'équipe.

- Veiller à respecter le rythme de l'enfant (espaces devoirs, activités, transition temps scolaire)

b) La responsabilisation, l'autonomie, la confiance et l'estime de soi.

- Prise d'initiative de l'enfant favorisée, prise en compte de ses remarques et propositions : boite à idée accessible aux enfants, association de l'enfant au choix des activités, favoriser l'expression, le langage développer son sens critique, la prise de responsabilités, rendre l'enfant acteur de son temps de loisirs.

- Accompagnement dans leur prise d'autonomie : sens de la responsabilité, utilisation d'outils et matériels mis à disposition, l'enfant apprend à agir seul et adapter ses choix et actions en fonction des situations qu'il vit.

- Aménagement de différents espaces adaptés aux besoins et envies de l'enfant : coin repos, jeux de société, activités manuelles, jeux extérieurs : tous ces espaces clairement identifiés pour l'enfant.

- Proposition d'activités variées : éveil psychomoteur, activités manuelles ou créatives, jeux sportifs, grands jeux et temps festifs ponctuels, roulement des animateurs par tranches d'âges pour créer une dynamique.

- Mise en place d'un espace d'accueil et d'un affichage clairement identifié : communication (panneau, bulletin officiel, site internet, …)

- Évolution libre de l'enfant d'un espace à un autre tout en respectant les contraintes du groupe : règles d'utilisation des espaces connues et expliquées à l'enfant, règles de vie communes.

c) La socialisation et l'apprentissage d'habiletés par le sport.

- Utilisation d'un langage adapté à l'âge de l'enfant : choix des mots, intonations, consignes claires, règles établies…
- Climat de partage et de convivialité pendant le repas : sollicitation à gouter les aliments, maintien d'un niveau sonore acceptable, échanges sur le menu et les aliments cuisinés, aide et entraides aux tâches ménagères.
- Activités abordées de manière ludique : activités brèves, nombreuses, variées et adaptées, favoriser l'activité physique, le développement et la maîtrise de ses capacités motrices et la découverte du corps.
- Mise en valeur des réalisations des enfants : espace d'affichage ou d'exposition dédié, restitution.
- Accueil des nouveaux enfants avec une bienveillance particulière : attention appropriée, organisation de jeux de présentation facilitant l'intégration.
- Apprentissage du respect des autres et de soi-même : élaboration de règles de vie, choix faits dans le respect de la vie collective, intransigeance des animateurs contre tout acte de violence verbale, physique et psychologique.
- Association de l'enfant au travail mené sur les règles de vie : sensibilisation, échanges et réalisation de l'affichage.
- Temps accordé à l'explication donnée à l'enfant : enfant invité à reformuler ce qui lui a été dit pour vérifier sa compréhension des consignes par exemple.
- Vigilance face à l'exclusion d'un enfant au sein du groupe : surveillance, échanges avec les enfants, proposition de jeux ou réalisations collectives favorisant la coopération.
- Association du principe de réparation à celui de sanction : enfant invité à formuler des excuses, à ramasser ce qu'il a jeté, à nettoyer ce qu'il a volontairement sali.
- Tutorat entre grands et petits, mélange entre les niveaux favorisés : les plus grands sont montrés en exemple et valorisés (pour la prise du repas, pour l'explication des règles de vie, pour l'explication d'un jeu).

3/ L'évaluation

L'évaluation fait partie de l'action au même titre que la consultation initiale ou sa mise en œuvre. Régulièrement un temps devra être pris pour évaluer la pertinence et le résultat des actions entreprises. Les résultats de cette évaluation peuvent impliquer de reconsidérer le projet et son application.
Des temps et outils sont mis en place afin d'évaluer la qualité des services proposés et l'évolution du projet pédagogique au sein des structures. Lors des temps de réunion prévus à cet effet, l'équipe se réunit pour effectuer une évaluation sur le plan collectif et individuel afin de mesurer si les objectifs ont été atteints et de constater l'écart entre le « réalisé et le prévu ».
Les temps et actions permettant d'évaluer le projet :

- **Évaluation qualitative**

- Bilans quotidiens : un bilan oral quotidien est réalisé de manière informelle souvent pendant les temps libres des enfants par les équipes (animation, restauration et administrative) et les difficultés sont rapportées au jour le jour au responsable de pôle, aux parents, aux enseignants si besoin.
- Les temps de préparation : les animateurs s'organisent afin de se procurer un peu de temps de préparation (matériel, réflexion et logistique) pour leurs programmes d'activités, une bonne cohésion, organisation et communication sont nécessaires afin que tous aient le même temps.

- Les réunions d'équipe : Tous les mardi après-midi. Elles traitent des aspects plus généraux relatifs au bon fonctionnement des temps d'accueil périscolaires, la préparation des grands évènements de l'année, des petites et grandes vacances, des points positifs et négatifs des périodes écoulées et de faire passer des informations pour les périodes à venir (possibilité de rajouter des réunions si nécessaire).
- Les évaluations d'activité : les activités proposées sont élaborées à partir d'une fiche projet. Cette dernière prévoit l'évaluation de l'activité, elle aide à savoir si elle a été appréciée ou non aux enfants, à améliorer la préparation des activités suivantes et surtout à voir s'il n'y a aucun risque en termes de sécurité.
- Les évaluations des agents : chaque agent passe un entretien individuel d'évaluation dans l'année. Ce temps permet de faire le point sur les savoirs-êtres et savoir-faire, les points forts, les faiblesses, les perspectives de l'agent et de fixer les objectifs de l'année.

Pour les vacataires et stagiaires, des bilans de fin de « session » sont organisés sous la même forme.

- **Évaluation quantitative**

- Le suivi des effectifs : suivi par le service des taux de fréquentation des services par tranche d'âge.
- Le taux d'encadrement : suivi du taux d'encadrement quotidien en élémentaire et maternelle.
- La mixité sociale et répartition filles / garçons

- **Évaluation de la cohérence du plan mercredi et du PEDT.**

Un comité de pilotage se réunira au minimum deux fois par an pour évaluer la cohérence entre les accueils périscolaires, la restauration scolaire et le plan mercredi.

3/ Conclusion :

- Chaque enfant doit pouvoir trouver sa place, développer ses talents, être reconnu dans ses différences et devenir progressivement acteur de sa vie et de son territoire.

- L'ambition de la commune est de construire une politique éducative qui ne se limite pas à l'organisation de services mais qui crée une véritable communauté éducative.

- Cette communauté associe les enfants, les familles, les professionnels, les enseignants, les associations, les élus, les agents municipaux et l'ensemble des acteurs du territoire.

- Le mercredi devient un véritable temps éducatif complémentaire de l'école et de la famille.

- La petite enfance devient le premier maillon d'un parcours éducatif cohérent.

- L'inclusion devient un principe transversal.

- Le territoire devient un support d'apprentissage.

- Les familles deviennent des partenaires.

- Les enfants deviennent progressivement acteurs et citoyens.

- Les professionnels deviennent les garants de la qualité éducative.